

## Fiche récapitulative

DNT108 | Droit de la cybersécurité



**50**

Total d'heures d'enseignement



**6**

Crédits ECTS



**Date non définie**

Début des cours prévu

### Programme

Sensibilisation aux concepts et enjeux de sécurité des systèmes d'information / cybersécurité

Identification des acteurs français et européens de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI, CNIL, ENISA, etc.)

Panorama français et européen des réglementations, référentiels et normes applicables en matière de sécurité des systèmes d'information et de cyber

Étude des règles en matière de cryptographie

Étude des règles de protection des données personnelles et des obligations de sécurité, notamment anonymisation et pseudonymisation

Sensibilisation aux enjeux contractuels liés aux hébergements cloud

Connaissance des règles applicables en cas d'intrusions dans un système informatique et les violations de données

Documentation de la conformité et bonnes pratiques de sécurité dans le secteur public et privé (bug bounty, hacktaton?)

Enjeux contractuels de la sécurité des systèmes d'information et de la cybersécurité

### Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

Connaître le cadre juridique et les référentiels applicables au droit de la sécurité des systèmes d'information et de la cybersécurité en France et en Europe ;

Être sensibilisé aux problématiques cybernétiques telles que la connaissance des réseaux, des systèmes et l'étude de leur fonctionnement, et des risques liés aux cybermenaces ;

Identifier les cas d'usage en lien avec les enjeux de sécurité des systèmes d'information et cyber en entreprise ou en structure publique, et savoir établir les plans d'actions associés ;

Connaître les acteurs de la régulation cyber en France et en Europe (ANSSI, CNIL, ENISA, etc.) ;

Disposer des savoir-faire et des bonnes pratiques pour réagir en cas d'intrusion dans un système informatique ou en cas de violation de données.

### Prérequis

Juristes d'entreprise, juristes en collectivités locales ou en administration, juristes d'associations, délégués à la protection des données (DPD) ou référent « informatique et libertés », professions réglementées, responsables conformité, déontologues, contrôle interne et gestion des risques, audit interne, direction qualité, DSI ou RSSI disposant d'une sensibilisation à la dimension juridique, DRH, consultants externes en informatique ou en organisation, personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.

Avoir le niveau de l'unité d'enseignement de l'UE DRA001 ?Présentation générale du droit? ou posséder de bonnes connaissances de base en droit du numérique.

Pour les auditeurs qui souhaitent suivre cette UE dans le contexte d'une montée en compétences RGPD / DPO, il est recommandé, sur le plan pédagogique, de suivre également les UE du certificat de spécialisation DPO (UE DNT 104, DNT 105, DNT 106).

### Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre

- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Exemple : Je m'inscris le 21 juin à FPG003 (Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique). Le premier cours a lieu le 21 octobre. Le délai d'accès est donc de 4 mois.


## Planning

Légende:

 Cours en présentiel

 Cours 100% à distance

 Mixte: cours en présentiel et à distance

Centre de formation	Prochaine session*	Modalité	Tarif individuel
100% à distance	2024/2025 : Date non définie		De 0 à 1.000 €

\*Selon les UEs, il est possible de s'inscrire après le début des cours. Votre demande sera étudiée pour finaliser votre inscription.

## Modalités

### Modalités pédagogiques :

Pédagogie qui combine apports académiques, études de cas basées sur des pratiques professionnelles et expérience des élèves. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé tout au long du cursus.

## Tarif

<b>Mon employeur finance</b>	1.000 €
<b>Pôle Emploi finance</b>	500 €
<b>Je finance avec le co-financement Région</b>	Salarié : 156 €
<b>Je finance avec le co-financement Région</b>	Demandeur d'emploi : 124,80 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page Financer mon projet formation [open\\_in\\_new](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

## Passerelles : lien entre certifications

- CS12600A - Certificat de spécialisation Cybersécurité et RGPD

## Taux de réussite

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite